
Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Coru, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Coru, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 433;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38684_t1_0433_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Vu par nous administrateurs du district de Dôle, le onzième frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« **RENAUD; BAUDOUIN; SERJEU; GROUY,**
procureur syndic. »

La Société populaire de Moulins demande qu'une mesure générale fasse passer au creuset national toute l'argenterie qu'un faste orgueilleux destina à l'exercice de tous les cultes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition de la Société populaire de Moulins (2).

La Société populaire de Moulins-la-République, à la Convention nationale.

« Représentants,

« La lumière de la raison et de la philosophie a enfin déchiré dans notre département le voile du fanatisme et de l'erreur. Le premier il s'est empressé de faire disparaître tous les hochets de la superstition et de mettre à la disposition du Trésor public toute l'argenterie des églises. Déjà plusieurs communes ont imité l'exemple du département de la Nièvre, il est temps qu'une mesure générale fasse passer au creuset national toute l'argenterie qu'un faste orgueilleux destina à l'exercice de tous les cultes. Trop longtemps ces objets servirent à alimenter la superstition; qu'ils deviennent utiles enfin et qu'ils servent à défendre la cause de la liberté et de l'égalité. Tel est le vœu de la société de Moulins-la-République.

F. M. DUBOIS, *président*; DANTHAULT,
secrétaire; Philippe REMEGET, *secrétaire.* »

La citoyenne Coru, dont le mari, lieutenant dans les grenadiers de la Convention, n'a pas reparu depuis la bataille livrée aux brigands de la Vendée, entre Laval et Château-Gontier, fait l'exposé des services de ce brave homme et demande des secours.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité des secours publics (3).

Le représentant du peuple André Dumont écrit d'Abbeville, le 12 frimaire, qu'il a assisté dans cette commune à la fête de la raison et à l'inauguration de son temple. Jamais fête ne fut plus belle et ne se termina mieux; le peuple jura haine éternelle aux tyrans : une infinité de sans-culottes, égarés par la vermine religieuse, avaient été incarcérés; ils ont demandé à assister à la fête, ont admiré le nouvel évangile, ont prêté le serment de n'en jamais reconnaître d'autre, et ont été mis en liberté.

Comme Abbeville avait eu le malheur de voir exécuter dans les murs le malheureux Labarre, le représentant du peuple fit mettre un vase enflammé à la place du calvaire infernal qu'il avait dès longtemps fait briser, et a, dans la cérémonie et au milieu des plus vifs applaudissements, proclamé à cette place la loi qui réhabilite Labarre.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit le texte de la lettre d'André Dumont d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Abbeville, 10^e jour de la 2^e décade du mois de frimaire, an II.

« Citoyens collègues,

« J'ai quitté Amiens cette nuit, après y avoir balayé les étrangers et incarcéré les agents des rebelles. Arrivé ici pour y célébrer la fête de la Raison et de la Vérité et lui consacrer un temple, je reviens de cette cérémonie qui se fit dans le plus bel ordre possible. Sur la Montagne, je fis le mariage d'un ci-devant prêtre, qui, après des méditations que je lui fis faire en des maisons d'arrêt, sentit tout l'odieux du rôle de charlatan qu'il avait joué. Il en fit la déclaration à plus de 6,000 personnes, et ce fut alors qu'il épousa une veuve, mère d'un défenseur de la patrie, qu'il adopta sur-le-champ.

« Après ce mariage, je fis un baptême. Le père de l'enfant se nommait Le Roy, il déclara que les rois ne vivant que pour la guerre et dans le sang, il abhorrait son nom. Je l'appelai « La Paix ».

« Comme Abbeville avait eu le malheur de voir exécuter dans ses murs le malheureux Labarre, j'ai fait mettre un vase enflammé à la place du calvaire infernal que j'avais dès longtemps fait briser, et j'ai, dans la cérémonie et au milieu des plus vifs applaudissements, proclamé à cette place la loi qui réhabilite Labarre. Sur le vase on lisait l'article 2 de cette loi :

« Rentré au temple de la Raison, duquel on avait fait disparaître tous les soi-disant saints et saintes, dont les figures ignobles semblaient annoncer le peu de cas qu'on devait en faire, on lisait autour les inscriptions les plus républicaines. Le temple était parfaitement illuminé; on avait représenté tous les attributs de la liberté en caractères de feu, par le moyen de lampes placées avec le plus grand goût. Au fond et au lieu où avait existé une cage appelée tabernacle, on lisait : « La vérité et la raison ont terrassé le fanatisme. » Au milieu de quatre pyramides, et à environ dix pieds de hauteur, était placé un fauteuil sur lequel alla se poser la déesse de la fête. Après un prône républicain et des hymnes patriotiques, tous les membres des autorités constituées et le peuple prêtèrent le serment de poursuivre les tyrans et les prêtres; une troisième salve d'artillerie annonça cette heureuse régénération de l'esprit public; elle

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 177.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793); *Archives nationales*, AFII, n° 153. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 306.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 176.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 176.